

cèdent la Fête de l'Assomption. Les catholiques s'unissent à nous pour accomplir cet acte de pénitence. Ceux qui ont des travaux pénibles jeûnent et font abstinence tout comme les autres. Ils regardent cela comme un devoir de conscience, et s'en accuseraient à leur directeur spirituel s'ils venaient à y manquer. Ils jeûnent également tout le saint temps de l'Avent, et ce Carême est anticipé par eux : ils le commencent invariablement le 25 novembre, Fête de sainte Catherine, Patronne de la paroisse, pour ne le finir que le saint jour de Noël.

Quant au grand Carême de l'Eglise, Son Excellence, Monseigneur le Patriarche a coutume d'accorder des dispenses pour ceux qui ne seraient pas capables de jeûner. La paroisse compte *quatre mille* âmes. C'est à peine si *dix à douze* personnes usent de cette dispense, et encore seulement pour *deux ou trois jours la semaine*. Avec les vieillards, les mères qui nourrissent et les vrais malades, le Père curé doit user de rigueur et commander même par obéissance, pour leur faire accepter quelques adoucissements au jeûne. Il est surtout difficile qu'ils acceptent de *faire gras*. Les plus pieux ne mangent que des aliments cuits à l'eau, avec une pincée de sel. Ces saintes pratiques, traditionnelles en Orient, de la pénitence et de la mortification chrétienne, sont à l'avance la condamnation, au Tribunal de Dieu, de la grande majorité de ces chrétiens d'Occident qui semblent aspirer, à force de prétextes, souvent en contradic-